

N° GREFFE : 2021J01051

LIQUIDATION JUDICIAIRE

SARL STUDIO KAFE

Monsieur Jean Pierre LAMOTHE

Juge-Commissaire

SELARL BALLY MJ

Mandataire Liquidateur

ETAT DES EMOLUMENTS TARIFÉS

Version applicable aux procédures ouvertes

à compter du 1^{er} mars 2020

Article du Code de Commerce	RÉSUMÉ	Montant des émoluments
R663-18	Droit Fixe	2351,25
	Débours	120.13
	Droits fixes sur créances	
R663-22	- Créances enregistrées.....	37.64
R663-23	- Créances vérifiées	282.18
R663-24	- Créances salariales	
R663-25	- Contestation de créances non salariales	
	- Revendication/restitution	
	- Instances prud'homales	
R663-29	Droit proportionnel sur actifs	
	- Réalisation d'actifs mobiliers corporels	
	- Encaissement & recouvrement de créances	1138.08
	- Réalisation d'actif immobilier ou mobilier incorporel (par actif cédé)	376.24
R663-30	Droit proportionnel sur répartition	
	- Droit proportionnel sur répartition	429.33
	Total droit gradué	2263.47
	TOTAL EMOLUMENTS HORS TAXE	4734.85
		-2351.25
Bobigny le 1 ^{er} octobre 2024	TOTAL HT	2383.60
SELARL BALLY MJ Mandataire Liquidateur	TVA 20%	476.72
	TOTAL TTC	2860.32

Article du Code de Commerce	3/ DROIT PROPORTIONNEL SUR ACTIF RÉALISÉ ECAISSEMENT & RECOUVREMENT	Produit taxable	Montant
R 663-29	<p>C/ Cession d'actif immobilier & mobilier corporel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produit total TTC : 8000.00 - Déduction intervenants TTC : - Montant taxable : 8000.00 <p>De 0 à 15 000€ : 4,703% De 15 001€ à 50 000€ 3,762% De 50 001€ à 150 000€ 2,822% De 150 001€ à 300 000€ 1,411% Au-delà de 300 000€ 0,941%</p>		376.24
	TOTAL PAGE 4		376.24

Article du Code de Commerce	2 / DROIT FIXE RELATIF AUX CRÉANCES / CONTENTIEUX	Nombre	Montant
R 663-22	A/ Enregistrement des créances non vérifiées <ul style="list-style-type: none"> - 4,70 € par créance inférieure à 150€ - 9,41 € par créance supérieure à 150€ 	4	37.64
R 663-23	B/ Vérification des créances non salariales <ul style="list-style-type: none"> - 28,22€ par créance comprise entre 40€ à 150€ - 47,03€ par créance supérieure à 150€ 	6	282.18
R 663-24	C/ Vérification des créances salariales <ul style="list-style-type: none"> - 112,86€ par salarié porté sur le relevé 		
R 663-25	D / Suivi de contentieux <ul style="list-style-type: none"> - 94,05€ par créance contestée non salariale - 94,05€ par revendication - 94,05€ par instance prud'homale 		
	TOTAL PAGE 2		319.82

N° de GREFFE : 2021J01051

LIQUIDATION JUDICIAIRE
PRONONCÉE PAR JUGEMENT EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2021

SARL STUDIO KAFE
1 AVENUE WALDECK ROCHET
93120 LA COURNEUVE

Monsieur Jean Pierre LAMOTHE
Juge-Commissaire

SELARL BALLY MJ
Mandataire Liquidateur



ETAT DES EMOLUMENTS TARIFÉS

Version applicable aux procédures ouvertes
à compter du 1^{er} mars 2020

Article du Code de Commerce	1/ DROIT FIXE DÉBOURS	MONTANT
R 663-18 à R 663-20	- Liquidation Judiciaire (perçu)	2351,25
	- Débours (voir note)	120.13
	TOTAL PAGE 1	2471.38